

TRIBUNE

TÉLÉCOM AVIATION

CGSP

FGTB Services Publics



PB-PP | B-00802
BELGIE(N) - BELGIQUE

**SEPTEMBRE
2015**

L'ENSEIGNEMENT OFFICIEL *mérite votre confiance*

71^e année - n°8- septembre 2015 (mensuel) dépôt CHARLEROI X | P402047 | retour : CGSP place Fontainas, 9/11 1000 Bruxelles



ÉDITO
Même pas
les miettes...
P. 3



DOSSIER
PPP : les raisons de
leur inefficacité
P. 4



TÉLÉCOM AVIATION
Proximus – Commission
paritaire du 2 juillet 2015
P. 10

Primes syndicales

Rappel – Demande duplicatas 2014 !

Depuis 2012, votre service du personnel ne peut plus vous fournir de duplicata, même si votre formulaire a été égaré, si vous ne l'avez jamais reçu ou s'il contient des erreurs structurelles. Si vous vous trouvez dans une telle situation et que vous avez droit à une prime syndicale, deux possibilités s'offrent à vous :

- soit vous contactez par mail ou par téléphone votre régionale, votre délégué, votre secteur ou vous vous rendez directement sur place pour informer la CGSP de votre problème ;
- soit vous envoyez un mail à l'asbl Prime syndicale **via l'adresse : sec.asbl-vzw@cgspaceod.be**. Vous y mentionnez votre nom, prénom, date de naissance, numéro de membre de la CGSP si vous le connaissez, la référence de votre (vos) employeur(s) en 2014 et les dates éventuelles d'entrée en service et de fin pour l'année de référence.

Nous vous ferons alors parvenir un formulaire de remplacement que vous devez nous renvoyer corrigé, complété et signé. Dès réception de celui-ci, nous entamerons les démarches administratives auprès du Secrétariat de la Commission des primes syndicales afin que le paiement soit effectué.

DANS NOS RÉGIONALES

Charleroi - Pensionnés

Musée du Doudou

La Commission intersectorielle des Pensionné(e)s (CRIP) organise un voyage le **23 septembre** au musée du Doudou, Jardin du Mayeur, Grand-Place à Mons.

Midi : repas sur la Grand Place de Mons.

Après-midi : visite de l'Hôtel de Ville de Mons ou après-midi libre.
Départ : 9h au coin des rues de la Villette et Libioulle, derrière la gare de Charleroi Sud. Retour : vers 19h à Marcinelle.

Coût : 39 € pour les affiliés et 43 € pour les sympathisants.

- Inscription à l'accueil : 071 79 71 11.

- Versement sur le compte de la CRIP BE39 0882 6941 9919 (BIC GKCCBEBB) avec la mention « Doudou Mons » pour confirmer la réservation et ce, pour le **10 septembre au plus tard**.

Attention au changement de n° de compte, seules les inscriptions confirmées par le versement seront prises en considération.

Renseignement : Alphonse Vanden Broeck 0495 34 09 28.

Assemblée générale

Le Comité régional intersectoriel des pensionnés a le plaisir de vous inviter le **13 octobre** à la CGSP, 42 rue de Montigny, à Charleroi, à l'assemblée générale des pensionnés et prépensionnés qui sera suivie d'un repas pour les participants qui le désirent.

10h : accueil des participants. 10h30 - 12h : assemblée générale.
12h15 : apéritif, paella, vin, café, dessert, le tout pour la somme de 20 €.

Réservation obligatoire pour au plus tard le 5 octobre, par versement sur le compte de la CGSP CRIP : BE39 0882 6941 9919 (BIC. GKCCBEBB) avec la mention « repas ».

Renseignement : Alphonse Vanden Broeck 0495 34 09 28.

Namur - Secteur Admi

Congrès statutaire – Appel à candidatures

Le vendredi 29 janvier 2016 se tiendra le Congrès statutaire de la CGSP Namur-Brabant wallon de la régionale de Namur.

Un appel aux candidatures est lancé pour les mandats suivants :

- un Secrétaire régional : Joëlle Tyssaen sortante et non-rééligible ;
- un Président régional : Jean-Pol Donnay sortant et rééligible ;
- un Vice-président : Marie-Louise Mirgnet sortante et rééligible ;
- trois Vice-présidents : Christian Wellens, Stéphane Wilmotte et Christian Servais sortants et non-rééligibles.
- trois Vérificateurs aux comptes : Jean-Pierre Baugnet, Claude Pirotte et Jean-Pol Gaspard sortants et rééligibles.

Les élections se dérouleront conformément au statut de la régionale CGSP Namur-Brabant wallon.

Les candidatures doivent être adressées par courrier pour le 15 novembre 2015 à 16h, à :

CGSP Admi Namur-Brabant wallon : Joëlle Tyssaen
Secrétaire régionale Rue de l'Armée Grouchy, 41 - 5000 Namur



Même pas les miettes...

C'est la rentrée et elle sera chaude, si ce n'est d'un point de vue climatique au moins d'un point de vue social.

L'exaspération des travailleurs est à son comble.

Avant de partir en vacances, le gouvernement des droites a bouclé son « tax-shift » et d'autres travaux budgétaires. Cet épisode fiscal est l'occasion de nouveaux cadeaux aux entreprises et d'une augmentation des taxes indirectes pour tous ; taxes qui sont par définition injustes. Le cas le plus emblématique est sans conteste le retour à 21 % de la TVA sur l'énergie. Trois des quatre partis de cette coalition, qui étaient si fiers lorsqu'ils avaient imposé la diminution de la TVA sur ce produit de première nécessité, sous le précédent gouvernement, ont retourné leur veste avec un aplomb sidérant.

Le gouvernement De Wever a en outre définitivement abandonné le seul engagement social de leur déclaration gouvernementale, à savoir le deuxième mois de salaire garanti en cas de maladie. Ce point avait déjà été reporté une première fois et maintenant le voilà définitivement enterré...

« *Rien que des miettes pour nous* » telle est l'accroche du front commun pour la prochaine manifestation nationale du 7 octobre. Au-delà de ce constat amer, s'agissant des travailleurs des services publics, la réalité est encore bien plus grave ! Nous n'avons même plus les miettes et ce gouvernement poursuit son œuvre de dépeçage : nouvelles économies annoncées sur les pensions publiques, les entreprises publiques de nouveau menacées soit par des privatisations soit par des mesures antisociales, nouvelles économies en matière de fonctionnement des administrations...

Au premier chef la SNCB ! La ministre Galant fait à peu près tous les jours des déclarations guerrières vis-à-vis des travailleurs et de leurs représentants. Ultimatum et autres menaces empoisonnent le climat social. À la Poste, la direction propose aux travailleurs de racheter leur statut...

C'est dire que nous ne pouvons rater la mobilisation de l'automne !

Durant ce mois de septembre, il s'agira de convaincre toutes et tous nos collègues qu'il faut aller manifester le 7 octobre, date anniversaire de ce funeste gouvernement.

Aucun doute non plus, cela ne peut et ne doit qu'être qu'une première étape de cette mobilisation que nous espérons en front commun.

Nous n'avons pas le choix : nous devons faire valoir nos alternatives face à ce gouvernement et l'empêcher de nuire aux travailleurs, à tous les travailleurs. Nous devons serrer les rangs, refuser de chercher des boucs émissaires : non les migrants ne sont pas responsables de la crise.

Cette crise est, avant tout, une crise politique. Ce gouvernement et l'Union européenne veulent, profitant du prétexte de la dernière crise financière, enrichir les nantis et donc s'attaquent à la classe moyenne et aux travailleurs pauvres.

Ce combat est vital ! Aucun prétexte, aucun état d'âme d'une diva verte, ne pourront justifier la moindre faiblesse vis-à-vis de ce gouvernement définitivement antisocial.

Partenariats public-privé (PPP) : les raisons de leur inefficacité

Les PPP (partenariats public privé), une absurdité de plus au catalogue du capitalisme, un montage quasi sans faille pour enrichir quelques sociétés bien placées, des cabinets d'affaire et de nombreux avocats et consultants. Et pour immanquablement appauvrir les pouvoirs publics qui y ont recours et, partant, les usagers et les contribuables que nous sommes tous. Pour s'en convaincre, l'ISP (Internationale des services publics) a mené une étude complète. Reposant sur 30 années de recherches menées par David Hall, ancien directeur de l'Unité de recherche de l'ISP, à l'Université de Greenwich (Royaume-Uni), cette étude, résumée ici, examine les différentes expériences en matière de PPP, tant dans les pays industrialisés que dans les pays en développement.

Nous les dénonçons de longue date mais l'étude de l'ISP sur les PPP fournit des chiffres, des références, des textes. En prime, elle nous fait découvrir que la situation est pire encore que ce que nous imaginions. Ainsi, par exemple, nous savions déjà que le privé n'est pas plus efficace que le public, bien au contraire. Par exemple, les soins aux États-Unis sont en grande partie privés mais leur coût est deux fois plus élevé qu'en Europe pour une moindre espérance de vie. Pareillement, un exemple en Allemagne démontre que les PPP ne sont d'aucun secours !

L'infrastructure allemande souffre d'un sous-investissement majeur. Le gouvernement investit trop peu et n'emprunte quasiment rien tandis que les entreprises privées et les ménages investissent à l'étranger. Actuellement, l'investissement dans les câbles à fibres optiques et les énergies renouvelables dépend largement des coopératives et d'autres initiatives locales. Un projet de PPP pour le nouvel aéroport de Berlin a été abandonné ; les travaux d'une nouvelle salle de concert à Hambourg avaient été estimés à 114 millions d'euros et devaient s'achever en 2010, mais l'entreprise de construction privée Hochtief prévoit à présent de boucler les travaux en 2017 pour un budget de 780 millions d'euros. Le montant total des loyers correspondant à un projet de PPP sur 15 ans pour 90 écoles à Offenbach était finalement de 1,3 milliard d'euros alors que le devis initial l'estimait à 780 millions. D'après des militants, le coût du PPP proposé afin de réhabiliter l'autoroute A7 était en fait de 25 millions d'euros plus élevé que dans le cas des passations de marchés publics normaux.¹



PARTENARIATS PUBLIC-PRIVÉ (PPP) : LES RAISONS DE LEUR INEFFICACITÉ

Les multiples avantages de l'alternative publique

PAR DAVID HALL



Un coût exorbitant !

Ces engagements coûtent en fin de compte beaucoup plus cher qu'un financement direct par les pouvoirs publics. En fait, c'est plus que ça : dans bien des cas, ce sont les pouvoirs publics qui... financent le financement privé, ceci en plus de tous les frais qu'entraîne la procédure. Ce financement public se fait sous forme de garanties et de sommes octroyées directement, par exemple par des institutions financières internationales. Il s'agit là, en soi, d'un détournement de fonds (le maire de droite de Londres va jusqu'à parler de vol). Ce mélange malsain du public et du privé induit par ailleurs un taux élevé de corruption à tous les niveaux de décision.

Par ailleurs, les PPP interviennent surtout pour des projets d'infrastructure et bien moins dans les pays industrialisés que dans les pays en développement où ils sont souvent repris dans les conditionnalités des prêts accordés par le FMI.

« Les PPP tendent à dégrader les conditions d'emploi des travailleurs ainsi que leur organisation collective au sein de structures syndicales. Ces effets découlent avant tout du transfert des employés auprès d'un employeur privé distinct, mais aussi de la place prépondérante du contrat de PPP lui-même qui contraint les autorités publiques à rémunérer en priorité la société impliquée dans le cadre du PPP avant de procéder à toute autre dépense. »²

Principales conséquences

- La sécurité et la qualité de l'emploi diminuent car l'objectif de la société privée devient la maximisation des bénéfices, l'amenant à miser sur des contrats précaires et de la sous-traitance.
- Les travailleurs perdent leur statut de fonctionnaires, avec tout ce que cela a comme implications sur les retraites et les conditions de travail.
- La négociation collective est endiguée et souvent paralysée par les nouvelles conditions d'emploi. Il se peut que les employeurs privés appliquent différentes conditions d'emploi entre les nouveaux arrivés et les travailleurs transférés, instaurant ainsi une main-d'œuvre à deux vitesses.
- L'organisation syndicale se trouve affaiblie car l'effectif est réparti au sein d'unités plus petites et auprès d'employeurs différents, ce qui affaiblit la solidarité et force les syndicats à traiter avec nombre d'employeurs distincts.

L'année dernière, de nombreuses ONG ont publié une série de rapports critiquant les effets des PPP dans les pays en développement. Ils soulevaient plusieurs préoccupations :

- les PPP ajoutent à la dette à long terme des pays en développement, tout en fragilisant les prestations des services publics ;
- les financements privés et les PPP sont axés sur des projets rentables au détriment des besoins du plus grand nombre ;
- l'orientation de l'argent public par l'intermédiaire des fonds privés conduit à un défaut de transparence, et la « mobilisation » des financements privés revient à renforcer les stratégies d'investissement privé ;
- les PPP sont un moyen comparativement très coûteux de lever des fonds ;
- les pays ont une capacité limitée à négocier les contrats de PPP, les conséquences attendues manquent de clarté et le contrôle est déficient ;
- la promotion internationale des PPP fragilise la démocratie locale et peut contribuer à renforcer la position des élites corrompues ;
- de nombreux PPP se soldent par des échecs coûteux en ne réalisant aucun des investissements escomptés.

La résistance croît

La résistance aux PPP se perçoit également au niveau national tant dans les pays à revenu élevé que dans les pays en développement, par exemple au Royaume-Uni, aux États-Unis,

au Canada, en France, en Allemagne, au Portugal, en Tunisie, en Égypte, au Salvador, au Brésil, en Inde, et ailleurs. Ce rejet public associé à l'incertitude politique s'accompagne d'autres répercussions sur la viabilité financière des PPP, car le caractère aléatoire du soutien politique décourage les investisseurs d'accorder des prêts aux PPP.

Le Royaume-Uni a dû faire face à la plus vaste opposition publique et politique. Bien que tous les principaux partis politiques aient décidé de souscrire aux PPP comme moyen d'échapper à la fiscalité, les problèmes rendus publics par les rapports parlementaires et les articles de presse, y compris la presse de droite, se sont soldés par un large consensus sur le fait que les programmes n'étaient ni plus ni moins que du vol.³

Pourquoi dès lors cet acharnement en faveur des PPP ?

La raison avancée est d'ordre budgétaire. Les PPP permettent de contourner des règles comptables que les États se sont eux-mêmes fixées. Mais pourquoi cette rigueur budgétaire ? Et pourquoi ces campagnes forcenées en faveur d'un mécanisme aussi manifestement contre-productif du point de vue des pouvoirs publics ? La motivation est d'ordre idéologique.

Il s'agit de faire pénétrer le privé dans l'ensemble des domaines publics, et au-delà, d'inculquer aux populations l'idée que rien n'est possible sans le privé. Dans les faits, le financement d'infrastructures est public à plus de 90 % à l'échelle mondiale, et même dans les pays où les PPP sont les plus populaires, ils n'atteignent pas 15 %. Ce succès mitigé est parfaitement compréhensible au regard de leur coût exorbitant. Or, c'est là que se niche l'espoir de les contrer.

Comme le rappelle David Hall, l'opposition des mouvements sociaux s'est d'ailleurs déjà révélée payante dans plusieurs cas, notamment au Salvador en 2012, en Égypte sous le président Morsi.

Le public, garant de l'intérêt général

Non, nous ne sommes pas impuissants face aux Goliaths de la finance et leurs complices dans les sphères politiques. Alors qu'un investissement privé ne se fera, quasi par définition, que là où il y aura un bon rendement (un programme de soins pour tous en Afrique se limitant à quelques cliniques pour nantis), seul le secteur public peut assurer des services et des investissements qui garantissent un minimum de justice sociale sans menacer le fonctionnement démocratique de la société. Mais nous en sommes loin.

À moins – à moins... le référendum grec pourrait nous donner des idées...

Pour lire le rapport complet, rdv sur notre site Internet : www.cgspwallonne.be

1. Page 11 du rapport.

2. Page 38.

3. Page 28.

Dettes, austérité et démocratie

Pour aborder l'articulation entre ces trois éléments constitutifs de notre société, la CGSP wallonne avait invité le 17 février, dans le cadre de ses Grandes conférences syndicales, le sociologue Maurizio Lazzarato, auteur de *Gouverner par la dette*, Émilie Paumard du CADTM et de l'Audit citoyen de la dette de la Belgique, ainsi que David Garcia, membre de la plateforme d'audit citoyen de la dette en Andalousie.

Tout d'abord, ainsi que l'affirme Maurizio Lazzarato, la crise ne disparaît jamais, seule son intensité change. Il stipule que la dette est devenue un programme politique appliqué par tous et partout. De plus, ce programme a entraîné une réorganisation complète de l'État social. Dans le capitalisme néolibéral, la dette est devenue une question politique qui a permis un glissement de la lutte des classes : elle ordonne les mécanismes d'appropriation de la richesse sociale (qui ne passent donc plus par le profit mais par la financiarisation). La dette ne se réduit donc pas à une dimension économique : elle est aussi devenue la clé de voûte des rapports sociaux dans un régime néolibéral.

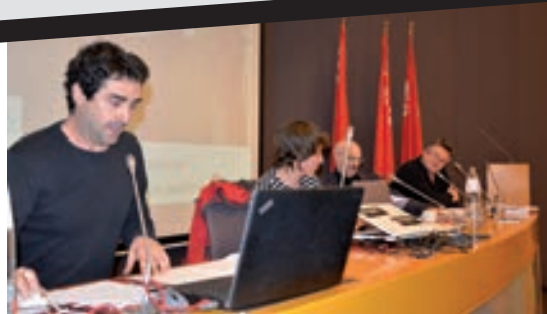
La crise ne disparaît jamais

La dette touche aussi la subjectivité des citoyens : est liée à la dette la question de la culpabilité (*Schuld* en allemand et en néerlandais désigne à la fois la dette et la culpabilité) et toutes les passions tristes découlent de cette dette culpabilisante.

La dette est un mécanisme politique mis en place dans les années 70 et, si elle sert au contrôle social, elle doit constamment augmenter, et, dans ce sens, la crise financière a été et est un véritable effet d'aubaine pour casser l'État social et mettre la main sur son butin.

En somme, par ce discours sur la dette, « nos élites oligarchiques poursuivent un but politique précis : détruire les résistances résiduelles (salaires, revenus, services) à la logique néolibérale »¹. Contrairement à la métaphore du bout du tunnel, l'objectif n'est pas de sortir de la crise, tout simplement parce que la crise est le moyen de gouverner. En somme, ceci revient à dire que l'austérité et la dette sont des moyens de continuer la guerre contre l'État social par d'autres moyens.

La dette et l'austérité constituent en quelque sorte une forme de gouvernement où la dette infinie induit une crise infinie dont on ne sortirait pas. Pour changer la donne et donner le change, il faudra vraisemblablement inventer de nouvelles formes de constructions politiques autres que la social-démocratie et que le communisme.



L'audit de la dette : un outil de lutte

Émilie Paumard du CADTM et de l'Audit citoyen de la dette présente cet outil qu'est l'audit et qui n'est certes pas une recette miracle mais bien un outil de lutte car, derrière les clichés proférés sur la dette (« nous vivons au-dessus de nos moyens », c'est bien connu) se cache surtout la volonté de ne pas la questionner, de ne pas la qualifier. Or, la question de la dette gagnerait à ce que l'on dévoile son arrière-plan politique.

L'inspiration de l'audit de la dette vient des pays du Sud qui ont été confrontés aux plans d'ajustement structurel imposés par le FMI dans les années 80.

Et même si le droit international est au service du capital, des traités stipulent que le remboursement de la dette n'est pas inconditionnel. Ainsi, ces traités protègent les droits humains, ils relèvent notamment que la dette doit avoir été contractée dans l'intérêt général de la collectivité. Il est donc possible de déterminer son caractère licite ou illicite.

Construire un rapport de force

L'audit est même prévu dans certains textes juridiques. L'idée derrière un audit est de faire payer ceux qui ont une responsabilité mais le processus est loin d'être aisé.

Ainsi, obtenir les informations peut être assez ardu. Et si l'audit est qualifié de citoyen, c'est surtout afin de construire un rapport de forces. L'enjeu est tout sauf minime puisque le paiement de la dette couvre 20 % du budget.

David Garcia présente pour sa part les audits citoyens mis en place au niveau des communes (importance de la proximité) en Espagne. Il évoque notamment comment les clauses du Mécanisme européen de stabilité viennent s'immiscer dans le processus décisionnel démocratique d'un État, induisant tout simplement pour le pays la perte de la souveraineté.

Face à ces écueils et grâce à la lucidité glanée par ces débats, il nous incombe et il nous revient d'éclairer ces vampires et de reprendre en main notre destin.

1. Maurizio Lazzarato, *Gouverner par la dette*, Paris, Les Prairies ordinaires, 2014, p.7.



Le pouvoir d'achat

Ce n'est pas d'or que les gens ont besoin mais bien de pain, de vin et de vie.

John Dos Passos

Le pouvoir d'achat est une notion économique qui a pour objectif de mesurer la quantité de biens et de services qu'un revenu donné permet d'acquérir.

Le pouvoir d'achat dépend donc du niveau des revenus et des prix. Depuis le compromis fordiste¹, l'augmentation du pouvoir d'achat figure en bonne place dans les cahiers revendicatifs des syndicats. Toutefois, quelques grains de sable viennent enrayer la machine et rendent ce concept moins percutant, notamment par la récupération dont il fait l'objet.

Le salaire poche ?

Tout d'abord, force est de constater que la part des salaires dans le PIB est en chute constante depuis près de trente ans. Si on ne tient compte que du revenu salarié, cette part représente actuellement moins de 50 % de la richesse annuelle produite. Ce qui était donc vrai à l'époque du compromis fordiste devient sinon un mythe, à tout le moins un mirage.

En outre, sous le couvert du supposé maintien du pouvoir d'achat, nos adversaires politiques n'ont cessé de promouvoir diverses formules comme *le salaire poche*.

Entre le salaire brut et le salaire net ou poche, c'est la participation de chaque travailleur à la sécurité sociale et au fonctionnement de l'État qui fait la différence. Lorsque nos adversaires proposent une augmentation du salaire poche, ils envisagent de réduire soit l'impôt sur les revenus du travail, soit les cotisations sociales. Ils omettent donc de dire qu'ils comptent appauvrir la sécurité sociale. Or, diminuer les prélèvements sociaux, c'est réduire les services publics !

Seule une véritable augmentation des salaires bruts, des pensions et des allocations sociales permettrait d'assurer un meilleur partage des richesses, richesses produites par les travailleurs, et eux

seuls, quoi qu'en serine quotidiennement la doxa favorable aux entrepreneurs.



Le pouvoir d'achat, divinité insatiable de la consommation

Il s'agit néanmoins de réfléchir de plus en plus à la forme à donner à cette augmentation du pouvoir d'achat. Cette notion participe clairement au développement d'un modèle économique capitaliste. Il n'est, pour cette raison, pas étonnant qu'elle soit si souvent reprise dans la bouche des patrons et des capitalistes. Avoir comme principale revendication, l'augmentation du pouvoir d'achat, c'est placer le travailleur comme un consommateur potentiel et non comme un citoyen. Or, combler un consommateur ou un citoyen, ce n'est pas la même chose. Et revendiquer une augmentation du pouvoir d'achat sous cette forme revient à nourrir le *Moloch* de la société de consommation et ses trois piliers (la publicité, le crédit et l'obsolescence programmée). Il convient de rappeler que « *le but premier de la consommation dans la société des consommateurs n'est en aucun cas*

la satisfaction pleine et entière des besoins, des désirs et des manques... La consommation a pour seul objectif sa perpétuation, son intensification et sa généralisation à l'ensemble des rapports sociaux »².

Dans ce type de société, la consommation débridée ne doit jamais s'essouffler et la croissance doit se poursuivre, ce qui peut en outre s'avérer problématique dans un monde où les ressources ne sont pas infinies. Toutefois, le recours à ce vocabulaire complice d'un système qui nous aliène pour mener la lutte risque de perpétuer l'aliénation.

Le pouvoir de vivre

Et si l'augmentation du pouvoir d'achat se déclinait par une fiscalité redistributrice, par la réduction du temps de travail et par l'extension de « *la gratuité socialement construite, c'est-à-dire des activités humaines qui, bien qu'ayant un coût, n'ont pas de prix au sens du marché* »³ ? Cette gratuité constituerait notre façon à nous « *de donner du pouvoir d'achat, mais sous une forme démonétisée, qui ne nous rend pas complice de ce système et qui commence à nous faire sortir du capitalisme lui-même* »⁴.

En somme, pour éviter que le pouvoir d'achat ne nuise à la qualité de vie, il nous faut un salaire pour vivre et non du pouvoir d'achat pour consommer ! Partant, pourquoi ne pas dorénavant remplacer dans nos tracts le pouvoir d'achat par le pouvoir de vivre ?

1. Selon lequel les gains de productivité étaient transformés par les chefs d'entreprise soit en baisse des prix, soit en hausse des salaires.

2. Cédric Biagini, « Zygmunt Bauman » in *Radicalité, 20 penseurs vraiment critiques*, Cédric Biagini, Guillaume Carnino et Patrick Marcolini, Montreuil, 2013, p. 59.

3. Jean-Marie Harribey, « Créer de la richesse, pas de la valeur », *Le Monde diplomatique*, novembre 2013, p. 3.

4. Paul Ariès, « Quelles stratégies pour les gauches antiproduktivistes ? », *Le Sarkophage*, n°31, juillet-août, p. 1.

L'enjeu syndical européen

L'Europe, et « Bruxelles » en tant que siège des institutions européennes, sont systématiquement invoquées en guise d'explication relative aux mesures qui s'imposent aux États membres contre leur gré. Le joug imposé à la Grèce, le traité austéritaire et le traité transatlantique n'en sont que des exemples emblématiques.

Face à ce niveau de pouvoir supranational qui dicte la politique économique aux États en se souciant comme d'une guigne de ses conséquences sociales, les syndicats, représentant les intérêts des citoyens et des travailleurs, ont fort à faire. C'est sur cette problématique qu'a porté le deuxième des quatre séminaires organisés cette année par l'IRB.

L'Europe qui s'est construite avec des objectifs économiques se raidit sur ses positions ordolibérales¹ et rechigne à développer sa dimension sociale. En guise d'harmonisation dans les domaines de la fiscalité, de l'âge de la retraite, de politique salariale, de soins de santé ou encore d'immigration, on constate de fortes différences dans ces domaines entre États membres. Ces disparités alimentent une concurrence organisée entre territoires et entre travailleurs. Là où on attend de l'Europe qu'elle rassemble, qu'elle harmonise, paradoxalement, elle divise.

À cela s'ajoute le fonctionnement trop peu démocratique et opaque des institutions, soumises à l'influence de puissants lobbies financiers, avec un parlement au rôle trop ténu et une commission toute-puissante qui dicte sa politique aux États au détriment des peuples européens. Après l'Espagne et le Portugal, l'obstination à écraser la Grèce sous le poids d'une dette en grande partie illégitime et les négociations secrètes menées avec les Nord-américains pour instaurer envers et contre tout le traité de libre-échange transatlantique (TAFTA) en font la regrettable démonstration.

Action syndicale européenne

Penny Clarke, Secrétaire générale de la FSESP, explique que les syndicats se sont organisés parallèlement à la construction européenne et sont rassemblés au sein de la Confédération européenne des syndicats (CES) pour représenter les intérêts des travailleurs et peser en faveur d'une Europe sociale. Pour les services publics, centrales syndicales et secteurs concernés s'affilient directement à la Fédération européenne des syndicats (FSESP). La CGSP y est



bien représentée et en tant que centrale belge, elle est souvent mise à contribution pour les nombreuses actions européennes qui ont lieu à Bruxelles. La FSESP est structurée en quatre commissions : administrations nationales et européennes ; gouvernance locale et régionale ; services sociaux et sanitaires ; services publics. Elle se livre à du lobbying actif avec parfois des résultats dans des luttes essentielles. Comme celle qui a permis que l'eau reste un bien public, a rappelé Gilbert Lieben, Secrétaire général de la CGSP wallonne. Pour Chris Reniers, Secrétaire générale de la CGSP, la principale difficulté de la FSESP réside dans la disparité d'approche qui existe entre les syndicats des différents pays. La tradition syndicale du type anglo-germano-nordique, par exemple, n'est pas celle du rapport de force ; elle agit donc plutôt sur le mode du lobbying. Parfois, les divergences de vue sont importantes. Il se trouve par exemple des syndicats favorables à la privatisation des services publics !

Des enjeux majeurs

Ce n'est pas l'idée d'Europe qu'il faut rejeter, mais bien la manière dont elle est mise en œuvre. Dans cet esprit, on parvient à trouver des prises de positions communes sur des enjeux majeurs. Les politiques d'austérité et les coupes budgétaires qu'elles engendrent dans

les services publics ; la lutte contre les attaques contre les droits des travailleurs (le droit de grève est systématiquement remis en cause) ; le salaire minimum ; l'âge légal de la pension ; la fiscalité ; la privatisation des soins de santé ; accords commer-

ciaux qui aggravent la dérégulation ; lutte contre les paradis fiscaux...

À nous de nous unir et de dégager les thèmes mobilisateurs, de définir les revendications communes que nous pouvons porter. Nous devons aussi nous battre pour des institutions plus démocratiques et promouvoir une harmonisation sociale vers le haut.

Qu'on ne s'y trompe pas, ce qui se joue aujourd'hui pour nous en Europe, c'est la déconstruction du modèle social solidaire dont les services publics sont le garant.

Notre engagement est de combattre ensemble pour empêcher ces destructions et de (re)construire les solidarités.

Jean-Pierre Knaepenbergh
Secrétaire général de l'IRB-CGSP

1. Doctrine économique selon laquelle le rôle des pouvoirs publics serait de mettre en place un cadre légal et institutionnel pour l'économie, afin d'assurer une concurrence « libre et non faussée » en accord avec les lois du marché. Elle inspire les normes de déficit budgétaire et les politiques d'austérité...

www.cgsp-acod-bru.be





MANIFESTATION NATIONALE

**MERCREDI
7 OCTOBRE
BRUXELLES**

FGTB
Ensemble, on est plus forts



© 2015 FGTB, CSC, CGSLB, tous droits réservés. Toute réimpression ou utilisation non autorisée sans la permission écrite de la FGTB est formellement interdite. Toute réimpression ou utilisation non autorisée sans la permission écrite de la FGTB est formellement interdite.

Commission paritaire du 2 juillet 2015

Quelques dossiers approuvés à la Commission paritaire du 2 juillet 2015

S&S_GIS_T&T : Office Plan – Introduction

[doc. S&S_GIS_T&T/SOC150226/InfoCP150702/027]

À l'occasion de la vente des bâtiments dans le cadre du projet Mantra, des exercices d'optimisation du portefeuille immobilier, province par province, sont présentés, conformément aux besoins en personnel et aux activités opérationnelles.

Chaque décision tient compte de l'impact sur le personnel (mobilité, facilités de restaurant, télétravail, etc.).

Ce dossier traite d'un certain nombre de principes généraux appliqués dans ce contexte (par ex. l'instauration du régime Flexdesk, la politique en matière de parking, les dispositions en matière de mobilité, etc.).

Leur traduction concrète est négociée et approuvée pour chaque dossier Office en Groupe de travail Soc.

S&S_GIS_T&T : Office Plan : Gand

[doc. S&S_GIS_T&T/SOC150226/CP150702/037]

Le dossier Office Plan Gand prévoit d'une part le transfert de 240 membres du personnel de Gent Groeninghe (91GGR) à Gent Sint-Pieters (91PIE) et d'autre part celui du magasin (PSL de Gand) et d'un certain nombre de collaborateurs de TEC/NEO à Merelbeke.

Un nouveau site administratif sera construit pour 2017 sur le terrain de Gent Sint-Pieters (91PIE). Ce site pourra accueillir tout le personnel administratif ainsi qu'un restaurant. Cette initiative ira de pair avec l'instauration du régime Flexdesk. La « parking policy » reste d'application.

Le transfert à Merelbeke est programmé pour l'automne de 2015. Au total, ce transfert concerne 13 membres du personnel de CUO/LOG.

S&S_GIS_T&T : Office Plan : Mons

[doc. S&S_GIS_T&T/SOC150226/CP150702/043]

L'Office Plan de Mons ne prévoit aucun transfert à un autre bâtiment. Toutefois, un certain nombre de sections du bâtiment seront commercialisées sur le site de Mons. De ce fait, on ne relève aucun impact pour le personnel, qu'il s'agisse de la mobilité ou du magasin (PSL). La commercialisation entraînera notamment le transfert du restaurant

à un autre bloc. La « parking policy » ne sera pas d'application à Mons. Le régime Flexdesk entrera en vigueur pour tous les membres du personnel.

La mise en œuvre fera l'objet d'une préparation intensive et sera communiquée à la direction locale et aux membres du personnel.

S&S_GIS_T&T : Office Plan : Liège

[doc. S&S_GIS_T&T/SOC150226/CP150702/044]

Le dossier Office Plan ne prévoit, en ce qui concerne Liège, aucun transfert à un autre bâtiment. On ne relève donc aucun impact sur la mobilité des collaborateurs. L'instauration du régime Flexdesk dans le bloc A permettra de libérer de l'espace à des fins de commercialisation. La « parking policy » ne sera pas d'application à Liège. Des places de stationnement supplémentaires seront du reste prévues sur un terrain à l'extérieur.

Proximus veillera à faire le nécessaire en ce qui concerne les préparatifs en vue de la mise en œuvre de Flexdesk ainsi que la communication à la direction locale et au personnel.

S&S_GIS_T&T : Office Plan : Hasselt

[doc. S&S_GIS_T&T/SOC150226/CP150702/045]

Le volet du dossier Office Plan concernant Hasselt prévoit, pour la fin 2017, le transfert des 263 collaborateurs de l'Outdoor Center Hasselt (11HKU) et des 212 collaborateurs de la Paardsdemerstraat (11HAS) à un nouvel immeuble de bureaux situé à Hasselt. Le nouveau bâtiment regroupe la partie administrative et la partie outdoor et fera office de point d'attache classique. Il comprend un restaurant auquel les collaborateurs de 11HKU auront désormais eux aussi accès. Le déménagement dans le nouveau bâtiment coïncidera avec l'instauration du régime Flexdesk. Des places de stationnement seront prévues en suffisance. Parmi les collaborateurs concernés, 61 voient leur mobilité augmenter et sont donc en droit de refuser le transfert. Toutefois, 26 des 61 collaborateurs bénéficient d'une car policy de cat. 1, ce qui limite l'impact en termes de mobilité.

CUO_DIS_MST : Évaluation de trois projets pilotes et prochaines étapes

[doc. CUO_DIS_MST/SOC150505/CP150702/055]

Ce dossier concerne l'évaluation de trois projets pilotes menés à CUO/DIS et les recommandations relatives au futur ensemble de tâches des opérateurs.

La baisse persistante des appels à destination des services classiques de DIS constitue une opportunité pour **internaliser** les appels en provenance d'autres départements et divisions qui sont aujourd'hui partiellement traités en externe. Les projets pilotes ont permis de dégager un certain nombre de pistes permettant d'introduire à court terme de nouvelles tâches au sein DIS/OPE. Il s'agit notamment du passage de l'ADSL au VDSL et de tâches administratives pour CUO_PCD, CUO_ASA et CUO_BCR. Ce dossier prévoit donc une modification du rapport expert-operator/opérateur, qui passerait de 1 pour 2 à 1 pour 1, afin de pouvoir traiter de manière optimale cet ensemble étendu de tâches et d'offrir davantage de perspectives d'avenir à ces collaborateurs.

Deux initiatives spécifiques sont lancées afin de combler 29 fonctions vacantes de niveau 2A.

S&S_GHR_SHS : Modifications au processus de reconversion : modalités particulières pour les 56+ [doc. S&S_GHR_SHS/S0C150305/CP150702/033]

Important : ce dossier ne constitue pas un nouveau plan de départ comme ceux qui ont été proposés au personnel dans les années antérieures. Il s'agit uniquement de modifications apportées au processus de reconversion qui est déjà d'application dans l'entreprise.

Les membres du personnel qui

- sont en reconversion dans le cadre d'un dossier de réorganisation avec personnel excédentaire et ont atteint l'âge de 56 ans ou sont depuis 6 mois en reconversion pour cause
- d'inaptitude médicale à exercer leur fonction,
- d'évaluation négative après un stage ou de plan d'accompagnement avec issue négative
- et qui ont atteint l'âge de 56 ans,
- se voient proposer **sur base volontaire** une prolongation de leur régime existant, avec une formule financière déterminée.

Ces mesures s'appliquent dès l'approbation de ce dossier et jusqu'au 31/12/2018 inclus. À partir de 2018, cette

période peut être prolongée d'un an, moyennant évaluation positive, jusqu'au 31/12/2020.

Les membres du personnel statutaire sont régis par le régime de disponibilité avec traitement d'attente, jusqu'à la première date possible d'accès à la pension anticipée.

Dans le cas des membres du personnel contractuel, le régime appliqué est le licenciement avec indemnité

Points SBN [Social BeNefits]

S&S_GHR_LBR : Contrôle budgétaire semestriel

[doc. S&S_GHR_LBR/SBN150609/CP150702/069]

Après contrôle, il apparaît que les dépenses des programmes sont conformes au budget annuel prévu. Il a fallu apporter deux modifications au budget, qui n'ont pas d'impact sur les montants totaux des revenus et des dépenses. Le montant du programme « Prothèses » diminue de 50 000 EUR, qui sont ajoutés au programme « Campagne de prévention santé ».

S&S_GHR_LBR : Fête enfantine 2015

[doc. S&S_GHR_LBR/SBN150609/CP150702/070]

Les collaborateurs ayant des enfants de 3 à 11 ans pourront choisir, cette année, entre une séance de cinéma ou un spectacle de cirque.

Les spectacles de cirque auront lieu le dimanche 15 novembre. La séance de cinéma aura lieu le dimanche 22 novembre dans six sites différents, à l'exception de la séance de Gand, qui aura lieu le samedi 21 novembre.

Les enfants concernés peuvent participer gratuitement. Les parents et les autres membres de la famille se voient demander une contribution de 5 EUR. Une boisson et un snack sont proposés et les enfants invités reçoivent un sac de friandises de Proximus et un bon-cadeau d'une valeur de 10 EUR.



30% de réduction
pour les affiliés CGSP
sur la nuitée sur base du prix affiché



Rue de Pont-à-Lesse à 5500 **Dinant** - reservation@casteldepontalesse.be - 082 22 28 44 - www.casteldepontalesse.be

www.dialogue.social/belgocontrol@collaboration.be

Être acteur et non spectateur des changements concernant la vie de notre entreprise peut paraître évident pour la majorité des agents qui, chaque jour, par leur savoir-faire font que Belgocontrol assure un travail de qualité dans un environnement sécurisé pour ses « clients ».

L'organisation syndicale peut, dans une certaine mesure, accompagner des restructurations parfois justifiées.

Afin d'encadrer certaines mesures ponctuelles, des règles claires et justes doivent être négociées avec les partenaires sociaux.

On a beaucoup critiqué le manque de transparence de l'ancienne direction.

Le Management actuel communique plus à son personnel ou, en tout cas, autrement.

Mais sur le fond, les travailleurs de Belgocontrol se sentent-ils mieux considérés quant à leurs conditions de travail et leurs perspectives d'avenir en interne ?

Pour la CGSP, le constat est clair !

- Il existe une information... sur « les décisions prises » par le Management.
- Dans une certaine mesure, HR fait preuve d'une relative prudence sur les mesures à prendre à la DGO/ATS.
- Avec un brin de nostalgie pour la bande dessinée, permettez-moi cette comparaison :
 - dans la BD, c'est la mise en avant de la « ligne claire » qui permet la création de la « marque jaune » ;
 - À Belgocontrol, la « ligne verte » met en avant une certaine forme de collaboration.
 - Ensemble, on est plus fort.

C'est un beau slogan que nous continuerons à défendre, même dans un contexte peu propice pour l'instant.

Pour quelques dossiers en cours, voici l'état des lieux :

1. Place de technicien multi-domaine à Charleroi (EBCI)

Au départ, cet emploi était un job de chef de bureau technique.

Sans aucune concertation, Belgocontrol a décidé de pondérer cette fonction vers le bas (technicien multi-domaine) et de l'attribuer à un technicien contractuel déjà en place à Charleroi.

Belgocontrol, sur le dos des agents fait une triple opération d'économie :

- diminution du coût de traitement pour cet emploi ;
- pas de mouvement (mutation) possible en interne ;

- pas de recrutement prévu pour combler le trou ainsi créé par la nouvelle fonction attribuée au technicien de Charleroi.

Plus grave encore, avec cette politique de gestion des Ressources humaines, Belgocontrol remet en cause toutes les avancées obtenues via des Conventions collectives du temps de la régie des voies aériennes.

En estimant que les agents statutaires sont trop bien payés par rapport « au marché », Belgocontrol met en place sournoisement la « réserve ou placard » pour cette catégorie de travailleur.

La CGSP a dénoncé cette attitude lors de la dernière Commission paritaire mais est bien seule pour ce combat.

La CGSP est au Conseil d'État pour ce dossier spécifique.

La CGSP prévient que, demain, c'est aux contrôleurs aériens que l'on appliquera cette thérapie de choc.

2. Service minimum à Belgocontrol

Le 3 juillet, un mail a été envoyé à la directrice des Ressources humaines de Belgocontrol qui dit en substance :

« Au vu des effets d'annonce dans la presse ce jour concernant la négociation d'un service minimum à Belgocontrol, la CGSP rappelle qu'elle ne participera à aucune négociation en ce sens.

La CGSP n'est pas opposée au fait de se concerter en cas de grève imminente sur les modalités pratiques à prendre afin que soit assuré le service de sécurité tel que défini dans le troisième contrat de gestion en complément des règles inscrites au statut syndical ».

Dans ce dossier aussi, la CGSP est seule à prendre position clairement.

3. Objectifs de performance (RP2) dans le cadre du FABBEC à Belgocontrol

Page suivante, la lettre envoyée à Madame la Ministre Galant sur cette problématique le 1^{er} juillet 2015.

La CSC et Le SLFP ont envoyé une lettre plus conciliante, dans l'optique de cette ligne « verte » bien huilée.

Madame la Ministre Galant,

Dans le cadre de l'article 4 de la loi du 21 mars 1991 sur les Entreprises publiques autonomes et du chapitre IV (objectifs de performance) du troisième contrat de gestion, les Organisations syndicales représentatives ont été invitées à une concertation le 22 juin avec les représentants de la BSA-ANS.

Lors de la Commission paritaire de ce mardi 30 juin 2015, il fut confirmé par le CEO de Belgocontrol que la phase de négociation telle que prévue à l'article 6, §6 en cas de désaccord persistant entre Belgocontrol et la BSA-ANS sur la contribution de Belgocontrol à la réalisation des objectifs de performance, était clôturée.

Nous pouvons donc en déduire au vu de la réunion d'hier soir à votre cabinet, que le Conseil d'administration accepte la décision du gouvernement, responsable de Belgocontrol.

Nous prenons acte dans le cadre de ce nouveau plan de performance de privilégier le « *statfor baseline scenarrio* ».

Nous tenons à attirer votre attention sur le risque de sanctions ou de pénalités que pourrait subir Belgocontrol, si avec ce nouveau mode de calcul, l'objectif en matière économique n'est pas atteint, sans compter la pression des compagnies aériennes et des gestionnaires d'aéroport.

Avec cet ajustement du plan de performance, la gestion financière déjà fragile ne peut encore que se dégrader.

Il est capital que les engagements financiers pris par le gouvernement fédéral perdurent.

Nous resterons vigilants quant à la garantie de conditions de travail socialement acceptables dans un contexte de sécurité optimum.

Nous rappelons que les remarques que pourrait faire la Commission européenne sur notre plan de performance (RP2), ne sont que des « recommandations ».

Dans ce contexte de « gestion des coûts », nous n'accepterons pas que soit à l'ordre du jour la transformation de Belgocontrol en société anonyme de droit public.

Veuillez agréer Madame la Ministre Galant de nos sentiments les plus distingués.

Pour la CGSP/ACOD/Secteur Télécom Aviation :
Michel Denys, Bart Neyens, Éric Halloin

4. Vérification de sécurité du personnel

Ce dossier a été approuvé aux 2/3 de la Commission paritaire du 30 juin 2015 (point 7).

La CGSP s'est opposée au texte proposé pour les raisons suivantes :

« La CGSP déclare qu'elle n'approuvera pas le protocole parce qu'il a un impact sur la possibilité de licencier du personnel statutaire et contractuel, alors qu'il fait du bon travail sans commettre de fautes professionnelles ».

Dans les négociations qui ont eu lieu avant le vote la CGSP a essayé d'introduire des alternatives de reclassement pour les agents perdant leur badge, mais en vain.

5. Dispo focus groupe

Une communication à la Communauté ATS a eu lieu début août sur les objectifs à mettre en place et les moyens pour y parvenir.

En finalité, il a été décidé que c'est en groupe de travail statuts que se prendra la décision finale.

Le groupe dispo focus groupe disposera des moyens nécessaires afin d'analyser les perspectives possibles pour les fins de carrière des ATCOS, dans le respect de la législation existante.

Ci-dessous, le texte envoyé :

Mémo aux ATCO's

Titre/Sujet : *Dispo Focus Group*

Chères/chers collègues,

Comme vous le savez, les partenaires sociaux et la direction de Belgocontrol ont décidé de créer un *focus group* pour réfléchir et travailler au sujet important 'Disponibilité ATCO'.

Depuis juin 2015, les membres de ce *Focus Group* se sont réunis à plusieurs reprises pour développer ensemble leur plan et leur approche du projet. Celui-ci été présenté lors du GT Statut du 25 juin 2015.

Le GT Statut et le CEO ont examiné et validé le plan.

À partir de septembre 2015, le *dispo focus group* commencera à collecter, à analyser et à comparer toutes les informations pertinentes en matière de dispo (loi sur les pensions, autres ANSP, population ATCO, études de faisabilité, etc.). Le groupe explorera toutes les opportunités et solutions potentielles au sens très large. Au final, les ATCO devraient pouvoir prendre leur retraite conformément à la législation belge en matière de pensions, sans aucune incertitude et avec une trajectoire de carrière claire.

Tous les membres du GT Statut ont confirmé explicitement que le *focus group* et ses membres devraient pouvoir travail-

ler dans un climat serein et en toute indépendance. À cet effet, une ingérence de personnes qui ne sont pas impliquées dans le *focus group* devrait être et sera évitée autant que possible. Pour renforcer cela, la communication sur l'état d'avancement et les progrès du *focus group* relèvera du GT Statut et non du (des membres du) *focus group*.

Dans une seconde phase, les opportunités et les solutions potentielles seront examinées de plus près et prises ensuite en compte par le dialogue social en vue de parvenir à une Convention collective en la matière. Les négociations concernant ce type de Convention seront menées, bien entendu, par et au sein de nos plateformes de négociation formelles, à savoir le GT Statut et la Commission paritaire. Les membres du *Dispo Focus Group* n'ont aucune responsabilité en la matière.

Nous savons très bien que ce sujet vous tient beaucoup à cœur et que les incertitudes actuelles ne sont pas agréables. Cette matière complexe requiert cependant une étude et une analyse approfondies pour que nous puissions en fin de compte appliquer les solutions adéquates. C'est pourquoi nous (et les membres du *Dispo Focus Group*) vous demandons de nous soutenir et de faire preuve de patience.

Si vous avez encore des questions sur cette communication ou sur le sujet traité, n'hésitez pas à contacter Marijke Sterckx et/ou Éliane Bartholomees.

Cordialement,

Les membres du Groupe de Travail Statut

6. Ouverture des postes à DGO

Derrière ce dossier, c'est une autre approche de l'organisation de ce département qui se profile.

Après accord sur les emplois proposés, la direction de Belgocontrol veut négocier :

- les services non-opérationnels ;
- la cartographie ATS ;
- une analyse des flux de trafic ;
- la mobilité interne et externe ;
- les besoins en personnel ;
- des propositions de Manning ;
- ...

Le blocage actuel réside dans le fait que certaines fonctions ne sont pas obligatoirement ouvertes exclusivement pour des experts ATS (4 TWRs Coordinateurs).

Devant l'énervement du moment, ce dossier est reporté en septembre.

Éditeur responsable : Éric Halloin

BAC

Entendre, voir et se taire

L'été ne nous a pas seulement apporté du soleil et de la chaleur mais aussi de plus amples informations concernant la réunion des cabinets et de l'exploitant de l'aéroport. Les conclusions de cette réunion n'ont pas rassuré la CGSP, que du contraire. Nous avons déjà exprimé notre inquiétude en adressant trois courriers au cabinet Galant et en nous y étant rendus à deux reprises. Les promesses qui avaient été faites (la ministre avait notamment promis d'écrire à la DGTA) restaient lettre morte et la ministre évoquait de toutes autres pistes que celles qui nous avaient été communiquées.

Entre-temps, les incidents de sécurité se sont accumulés à l'aéroport. Les médias avaient eu vent de quelques incidents et on a pu lire dans la presse qu'il y avait de nombreux problèmes de sécurité. La CGSP tenait à réagir par rapport à ce que la ministre avait écrit dans sa dernière lettre, à savoir « *je reste bien évidemment à votre écoute.* »

Nous annonçons donc de passer à l'action si la ministre (ou ses représentants par le biais de la DGTA/du cabinet) ne prenait aucune mesure. L'incompréhensible est alors arrivé : la

ministre avait entendu le message, elle avait pu voir l'incident de ses propres yeux à la télévision, mais est restée dans le mutisme le plus complet. Après deux journées d'action, nous avons finalement obtenu plus d'explications concernant la mystérieuse réunion de concertation prévue au mois de septembre : la ministre souhaitait examiner la situation de plus près le 10 septembre. Une véritable gifle pour le voyageur, les inspecteurs aéroportuaires et notre démocratie : la ministre fait passer son ego avant une négociation adulte. Elle s'est exprimée quant à la grève du zèle et aux pro-

messes faites mais n'avait clairement pas compris le message ni même la responsabilité qui lui incombe.

L'exploitant de l'aéroport avait quant à lui accédé à notre demande d'organiser une concertation de crise. Le lendemain, nous nous retrouvions autour de la table, l'exploitant avait déjà pris des mesures (trois agents auxiliaires supplémentaires aux endroits stratégiques) et avait clairement pris attitude. BAC veut un régulateur fort et indépendant, à même de prendre ses responsabilités en matière de sécurité à l'aéroport. BAC s'est engagée à ne pas externaliser d'autres activités qui

sont actuellement effectuées par les inspecteurs aéroportuaires. BAC est également prête à garantir la sécurité d'emploi de l'ensemble du personnel des services de sécurité. Il ne peut en aucun cas être question d'économies sur la sécurité de l'aéroport. Brussels Airport doit faire figure d'exemple pour les autres aéroports, non seulement grâce à ses innovations technologiques mais aussi grâce à son personnel de qualité et formé.

L'exploitant de l'aéroport s'est ainsi aligné sur les principes qui avaient été avancés par le front commun syndical. En outre, certains accords ont été

conclus au niveau du feedback/de la communication et des responsabilités de l'inspection aéroportuaire.

Étant donné que la ministre reste sourde, aveugle et muette, la CGSP lui adressera un courrier de sorte qu'elle sache à quoi s'attendre le 10 septembre. Espérons que le 11 septembre s'inscrira sous le signe d'un avenir sûr pour Brussels Airport, pour le personnel mais aussi pour les voyageurs. ■

À LIRE

On marche sur la dette !



La règle d'or des 3 % de déficits à ne pas dépasser a-t-elle le moindre fondement scientifique ? Pas le moins du monde. L'austérité permet-elle de renflouer les finances publiques ? Bien au contraire, et en 2013 même le FMI a reconnu son erreur (issue d'une simple erreur de calcul aux conséquences dévastatrices), que les gouvernements européens continuent pourtant d'appliquer. Les dépenses publiques ont-elles fait exploser les déficits ? Faux, mais la baisse régulière des rentrées fiscales en est l'une des causes. La dette peut-elle être remboursée ? Non. La dette française vient de dépasser les 2 000 milliards d'euros et le remboursement en est devenu totalement infaisable, ne serait-ce qu'à cause des monstrueux intérêts qui la font gonfler chaque année. Doit-on s'en inquiéter outre mesure et brader les acquis sociaux, les services publics ou la recherche universitaire ? Non plus, rien ne nous y oblige, hormis les dirigeants politiques et économistes orthodoxes.

Alors on fait quoi ? Et bien le livre nous donne quelques pistes : un audit de la dette pourrait être réalisé dans le but d'en déterminer la partie « illégitime » et la restructurer. Les gouvernements pourraient emprunter directement à la Banque centrale européenne (BCE) à un taux très bas (1 % voire moins), plutôt que se fournir sur les marchés financiers à des taux élevés dépendant des agences de notations (elles-mêmes prédateurs financiers). Sans oublier la lutte contre la fraude fiscale et les paradis fiscaux, qui font perdre des centaines de milliards d'euros aux finances publiques des pays européens chaque année, la baisse des subventions aux énergies fossiles ou à l'agriculture intensive... les propositions ne manquent pas.

Christophe Alévêque est humoriste et comédien.

Vincent Glenn est l'auteur de plusieurs documentaires consacrés à l'économie.

Depuis 2014, les deux hommes coorganisent la « Fête de la dette » à Paris.

Christophe Alévêque et Vincent Glenn, *On marche sur la dette. Vous allez enfin tout comprendre !* Éditions de la Martinière, Paris, mai 2015, 174 p., 15 €.



En découdre

Alors que depuis la fin des années 1990, le monde ouvrier revient sur le devant de la scène avec des luttes de plus en plus dures (occupations, séquestrations, grèves de la faim, menaces de faire « sauter l'usine », etc.), le rôle joué par les femmes a été passé sous silence. À la différence des hommes, elles ont souvent effectué leur carrière entière dans la même usine et subissent de plein fouet l'épreuve des restructurations ou de la liquidation pure et simple.

Qui sont ces femmes décidées à « en découdre » ? Ayant commencé à travailler après 1968, elles n'ont plus grand-chose de commun avec leurs mères : elles ne sont ni fatalistes ni résignées. Grâce à leurs combats, de nouvelles lois ont révolutionné le travail et, plus largement, la société. Elles ont obtenu d'être reconnues comme des salariées à part entière, et non pas comme des subalternes devant se contenter d'un salaire d'appoint. Elles ont mis en cause le pouvoir des petits chefs disposant d'un quasi-droit de cuissage. Elles ont donné sa dignité au travail en usine jusqu'alors considéré comme dégradant pour une femme. Elles ont changé le fonctionnement syndical en refusant de tout déléguer aux hommes. Les syndicats ont été obligés de prendre en charge des questions comme la contraception, l'avortement ou le partage des tâches familiales.

Fanny Gallot s'est appuyée, entre autres, sur les témoignages précis des femmes engagées dans cette lente et profonde révolution. Elle raconte leurs histoires surprenantes et émouvantes, comme celles des ouvrières de Chantelle et Moulinex dont les luttes ont marqué l'actualité.

Fanny Gallot est maîtresse de conférences à l'Université Paris-Est Créteil.

Fanny Gallot, *En découdre. Comment les ouvrières ont révolutionné le travail et la société*, Éd. La Découverte, Paris, 282 p., 19,50 €.

TRIBUNE

Infos GÉNÉRALES

- 2 / Actualités • Dans nos régionales
- 3 / Édito • Même pas les miettes...
- 4 / Dossier • Partenariats public-privé (PPP) : les raisons de leur inefficacité
- 6 / Austérité • Dette, austérité et démocratie
- 7 / Le mot qui pue • Le pouvoir d'achat
- 8 / IRB • L'enjeu syndical européen
- 9 / Manifestation nationale du 7 octobre

SOMMAIRE

Infos TÉLÉCOM AVIATION

Proximus

10 / Commission paritaire du 2 juillet 2015

Belgocontrol

12 / www.dialogue.social/belgocontrol@collaboration.be

BAC

14 / Entendre, voir et se taire

15 / À lire

www.cgspwallonne.be



Membre de l'Union des Éditeurs de la Presse Périodique

Mensuel de la Centrale générale des services publics (CGSP) de la FGTP Éditeur responsable : Gilbert Lieben - Place Fontainas, 9/11 - 1000 Bruxelles - tél. 02 508 58 11